



BLEU DE METHYLENE PHENIQUE

SI018.30ML - SI018.100ML - SI018.250ML

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 453/2010

Version 1.2 - Date de révision 30.11.2018

Date d'impression : 30.11.2018

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit :

Bleu de méthylène phéniqué

Code Produit :

SI018.30ML - SI018.100ML - SI018.250ML

N° REACH :

Pas de numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car cette substance ou ses usages sont exempts d'enregistrement, le tonnage annuel ne nécessite pas d'enregistrement ou bien l'enregistrement est prévu pour une date ultérieure

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées :

Substances chimiques de laboratoire
Fabrication de substances

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société :

SORDALAB

15 Avenue des grenots

91150 ETAMPES

Téléphone : +33 (0)1 69 92 26 72

Fax : +33 (0)1 69 92 26 74

Adresse e-mail : chimie@sordalab.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'Appel d'Urgence I.N.R.S.: +33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Liquides inflammables - Catégorie 3 - Attention - (CLP : Flam. Liq. 3) - H226

Irritation cutanée - Catégorie 2 - Attention - (CLP : Skin Irrit. 2) - H315

Irritation oculaire - Catégorie 2A - Attention - (CLP : Eye Irrit. 2) - H319

Mutagénicité sur les cellules germinales - Catégorie 2 - Attention - (CLP : Muta. 2) - H341

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Pictogramme



Mention d'avertissement

Attention

Mention de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

Conseils de prudence

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes - Ne pas fumer.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.

P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P403+233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Informations Additionnelles sur les Dangers

Aucun(e)

2.3 Autres dangers

Aucun(e)

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux selon Règlement (EC) No 1272/2008

Composant		Classification	Concentration
Bleu de méthylène hydrate			
N° CAS	122965-43-9	Acute Tox. 4; H302	< 1%
N° CE	200-515-2		
Phénol			
N° CAS	108-95-2	Acute Tox. 3; Skin Corr. 1B; Muta. 2; STOT RE 2; Aquatic Chronic 2; H301 + H311 + H331, H314, H341, H373, H411	≥ 1% - ≤ 3%
N° CE	203-632-7		
N° Index	604-001-00-2		
Ethanol / Alcool éthylique			
N° CAS	64-17-5	Flam. Liq. 2; Eye Irrit. 2; H225, H319	≥ 20%
N° CE	200-578-6		
N° Index	603-002-00-5		
Butanone-2 / Méthyléthylcétone			
N° CAS	78-93-3	Flam. Liq. 2; Eye Irrit. 2; STOT SE 3; H225, H319, H336	< 1%
N° CE	201-159-0		
N° Index	606-002-00-3		
Propanol-2 / Isopropanol / Alcool isopropylique			
N° CAS	67-63-0	Flam. Liq. 2; Eye Irrit. 2; STOT SE 3; H225, H319, H336	< 1%
N° CE	200-661-7		
N° Index	603-117-00-0		

Pour le texte complet des mentions de danger-H mentionnées dans cet article, voir chapitre 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

Consulter un médecin en lui montrant cette fiche de données de sécurité.

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Retirer les vêtements contaminés. Consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Laver à grande eau en gardant les paupières soulevées. En cas d'irritation, recourir à l'assistance d'un médecin.

En cas d'ingestion

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Recourir à l'assistance d'un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En mélange avec l'air et en présence d'une source d'ignition, peut brûler à l'air libre ou exploser en espace confiné.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie.

5.4 Information supplémentaire

Donnée non disponible

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Porter un appareil respiratoire approprié. Équipement de protection individuel, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ecarter toute source d'ignition. Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/ nationaux en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour l'élimination, voir section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Pour les précautions, voir section 2.2.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Conserver à l'écart de la chaleur.

Classe de stockage : Matières dangereuses inflammables.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ethanol absolu dénaturé

Composant	N° CAS	Valeur Type d'exposition	Paramètres de contrôle	Base
Ethanol	64-17-5	VLCT (VLE)	5000 ppm 9500 mg/m3	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
	Remarques	Valeurs limites indicatives		
		VME	1000 ppm 1900 mg/m3	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
		Valeurs limites indicatives		
Butanone-2	78-93-3	STEL	300 ppm 900 mg/m3	Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
		Indicatif		
		TWA	200 ppm 600 mg/m3	Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
		Indicatif		
		VME	200 ppm 600 mg/m3	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
		Risque de pénétration percutanée Valeurs limites réglementaires contraignantes		
		VLCT (VLE)	300 ppm 900 mg/m3	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
		Risque de pénétration percutanée Valeurs limites réglementaires contraignantes		
Propanol-2	67-63-0	VLCT (VLE)	400 ppm 980 mg/m3	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
		Valeurs limites indicatives		

Phénol

Composant	N° CAS	Valeur Type d'exposition	Paramètres de contrôle	Base
Phénol	108-95-2	TWA	2 ppm 8 mg/m3	Europe. DIRECTIVE 2009/161/UE DE LA COMMISSION établissant une troisième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification de la directive 2000/39/CE de la Commission
Remarques		Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau - Indicatif		
		STEL	4 ppm 16 mg/m3	Europe. DIRECTIVE 2009/161/UE DE LA COMMISSION établissant une troisième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification de la directive 2000/39/CE de la Commission
		Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau - Indicatif		
		VLCT (VLE)	4 ppm 15,6 mg/m3	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
		Substances préoccupantes en raison d'effets mutagènes possibles - Risque de pénétration percutanée - Valeurs limites réglementaires contraignantes		
		VME	2 ppm 7,8 mg/m3	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
		Substances préoccupantes en raison d'effets mutagènes possibles - Risque de pénétration percutanée - Valeurs limites réglementaires contraignantes		

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Pratiques générales d'hygiène industrielle. Oter les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et après avoir terminé le travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité. Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) ou EN 166(EU).

Protection de la peau

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (i.e. sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Protection du corps

Vêtements étanches. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Protection respiratoire

Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié : Cartouches respiratoires conseillées en cas d'exposition: type OV/AG (US) ou de type ABEK (EU EN 14387). Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) Aspect	Forme: Liquide
Couleur:	Bleu
b) Odeur	Alcool
c) Seuil olfactif	Donnée non disponible
d) pH	Donnée non disponible
e) Point de fusion/point de congélation	Donnée non disponible
f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Donnée non disponible
g) Point d'éclair	36,4°C - coupelle fermée
h) Taux d'évaporation	Donnée non disponible
i) Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée non disponible
j) Limites d'inflammabilité ou d'explosivité supérieure	Donnée non disponible
Inférieure :	Donnée non disponible
k) Pression de vapeur	Donnée non disponible
l) Densité de vapeur	Donnée non disponible
m) Densité relative	0,985 g/cm ³ à 20°C
n) Hydrosolubilité	Soluble
o) Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée non disponible
p) Température d'autoinflammabilité	Donnée non disponible
q) Température de décomposition	Donnée non disponible
r) Viscosité	Donnée non disponible
s) Propriétés explosives	Donnée non disponible
t) Propriétés comburantes	Donnée non disponible

9.2 Autres informations concernant la sécurité

Donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de température et de pression.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Peut libérer des gaz inflammables. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

10.4 Conditions à éviter

Flamme nue. Etincelles. Surchauffe.

10.5 Matières incompatibles

Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Donnée non disponible

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë sur les ingrédients

Phénol :

Admin. cutanée (souris)	DL50 [mg/kg]	: 660 - 707
Admin. cutanée (lapin)	DL50 [mg/kg]	: 850
Admin. orale (rat)	DL50 [mg/kg]	: 340
Admin. orale (souris)	DL50 [mg/kg]	: 300
Admin. orale (lapin)	DL50 [mg/kg]	: 420
Inhalation (rat)	CL50 [ppm/8h]	: >236

Ethanol :

Admin. orale (rat)	DL50 [mg/kg]	: 5000 - 20000
Inhalation (rat)	CL50 [ppm/4h]	: 20000 - 30000
Admin. orale (souris)	DL50 [mg/l/4h]	: 20

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Danger par aspiration

Donnée non disponible

Effets potentiels sur la santé

L'ingestion d'une petite quantité de ce produit peut présenter un danger pour la santé.

Information supplémentaire

Donnée non disponible

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Sur les ingrédients

Phénol :

CL50-96 Heures - poisson [mg/l] : 8.9

CL50-48 Hrs - Daphnia magna [mg/l] : 10.2 - 15.5

CE50-96 Hrs - Algae [mg/l] : 370

Ethanol :

CL50-96 Heures - poisson [mg/l] : 11000

CL50-48 Hrs - Daphnia magna [mg/l] : 9268 - 14221

CE50-48 Hrs - Algae [mg/l] : 5000

12.2 Persistance et dégradabilité

Sur les ingrédients

Phénol :

Biodégradation [%] : 100 (20h)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Sur les ingrédients

Phénol :

Potentiel de bioaccumulation : 2 (Carassius auratus)

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Ne pas rejeter dans l'environnement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés

Éliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID: -

IMDG: -

IATA: -

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID: Marchandise non dangereuse

IMDG: Not dangerous goods

IATA: Not dangerous goods

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: -

IMDG: -

IATA: -

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID: -

IMDG: -

IATA: -

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID: Non

IMDG Marine pollutant: no

IATA: no

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

SECTION 15: Informations réglementaires

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 453/2010

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Donnée non disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

SECTION 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

Acute Tox.	Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	Toxicité chronique pour le milieu aquatique
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H301+H311+H331	Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H331	Toxique par inhalation.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Muta.	Mutagenicité sur les cellules germinales
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. La société Sordalab ne pourra être tenue responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.